

L'édito du Maire

Une vision à long terme

Depuis longtemps, la Commune ne dispose plus de terrain public à bâtir pour envisager un programme immobilier. Une opportunité se présente aujourd’hui avec la possibilité d’achat d’un terrain de 7081 m². Cette parcelle jouxte une partie communale d’environ 4000 m². Cet ensemble situé vers le cimetière pourrait, à terme, accueillir un lotissement. Le développement du village est un sujet d’attention particulier dans un contexte général de démographie en baisse et de fragilisation des effectifs dans les écoles.

Les finances communales ne permettent pas, pour l’heure, d’acheter ce terrain et encore moins de le lotir. Cependant, nous pourrons compter sur l’arrivée de recettes conséquentes si le projet éolien finit par aboutir.

En attendant, une solution existe pour garantir l’acquisition de ce terrain. Nous allons avoir recours au service de l’Etablissement Public Foncier (EPF). Il va réaliser l’achat de ce bien pour le compte de la Commune et elle pourra le reprendre lorsqu’elle en aura les moyens.

Les travaux de la place

C'est parti jusqu'au mois de mars ! Afin d'anticiper les contraintes que vous pourriez rencontrer, vous pouvez consulter les informations concernant les phases de travaux sur le site internet de la Commune. Le résultat devrait largement compenser les quelques difficultés temporaires à venir...

Au plaisir de vous rencontrer

Le Maire, Vincent Fiétier

Les échos du conseil municipal

Conseil Municipal du jeudi 20 novembre 2025

Présent-e-s : Mmes et MM. David BOURDIER (arrivé 20 h12) – Philippe BRECHENMACHER – Vincent FIÉTIER – Annette GIRARDCLOS – Aline GUY-CHAUVILLE – Stéphane HAEHNEL – Patrick JEHL – Barbara KURTZMANN – Fabien MULIN – Guy RENOUD – Stéphane SAUCE – Bettina TROUDE – Esther VOUILLOT (arrivée 20 h18)

Absent excusé : M. François MOREL

Absent : M. Fabien MULIN

Pouvoirs : M. François MOREL à Mme Annette GIRARDCLOS

Secrétaire de séance : M. Stéphane HAEHNEL

Achat d'un terrain constructible – Demande de portage foncier à l'Etablissement Public Foncier :

La parcelle ZH309 d'une superficie de 7 081 m² est à vendre depuis plusieurs années ; l'acheteur initial s'est dédit. La Commune souhaiterait acheter ce terrain situé en zone constructible dans une dent creuse près du cimetière. Il s'agit d'une opportunité afin de constituer une réserve foncière pour des projets d'habitats futurs. Après négociation, le prix est fixé à 150 000 € soit 21.18 €/m².

Toutefois, les finances ne permettent pas d’acheter ce terrain actuellement. La Commune va donc missionner l’EPF (Etablissement Public Foncier) pour qu'il achète ce bien maintenant et qu'il le revende dans quelques années à la Commune. Ce portage engendre quelques frais, mais il permet de ne pas passer à côté d'une opportunité foncière intéressante.

Le conseil municipal décide de confier le portage du foncier de l’opération concernée à l’EPF.

Unanimité

Budget principal – Modification n°3 :

En fin d'année, le budget prévisionnel doit être adapté sur quelques points.

Le suréquilibre prévu devrait être de 186 410 €.

Le conseil municipal approuve la décision modificative n° 3.

Unanimité

Budget « exploitation forestière » - Modification n° 3 :

Le budget primitif 2025, voté le 10 avril dernier, doit être adapté.

Certaines recettes, initialement prévues en 2025, seront perçues début 2026.

Le suréquilibre de ce budget devrait être de 74 789 €.

Unanimité

Comité consultatif « gestion de la forêt » – Actualisation de la composition :

Le comité consultatif « gestion de la forêt » est composé d'élus et d'habitants non-élus.

M. Pascal BROSSARD, habitant de Nancray, a fait part de son désir d'intégrer ce comité consultatif.

Par ailleurs, M. Roger MANZONI, qui a fait partie de ce comité pendant quelques années, souhaite se retirer.

Unanimité

Forêt – Adoption du règlement d'affouage sur pied :

La Commune de Nancray possède une grande forêt dans laquelle il est possible et souhaitable de réaliser de l'affouage. Cette pratique nécessite toutefois d'être encadrée par un règlement.

Le conseil municipal décide d'adopter le règlement d'affouage.

Unanimité

Forêt – Désignation des garants de la campagne d'affouage 2025-2026 :

La commune de Nancray possède une grande forêt dans laquelle il est possible et souhaitable de réaliser de l'affouage.

Cette pratique nécessite de désigner des garants.

Pour la campagne d'affouage 2025-2026, il est proposé de nommer les trois garants suivants :

- M. Bernard PLANÇON
- M. Gérard SAINT-HILLIER
- M. Alain JOLY

Le conseil municipal désigne les 3 personnes nommées comme garants de la campagne d'affouage 2025-2026

Unanimité

Bibliothèque – Convention entre la Commune et la Médiathèque départementale :

La convention de partenariat avec la Médiathèque départementale relative à la bibliothèque arrive à échéance. Il convient de la renouveler pour la période de 2025-2029.

La signature de cette convention est obligatoire afin de permettre la continuité des services apportés par la Médiathèque départementale.

Le conseil municipal approuve la convention.

Unanimité

Protection sociale complémentaire - Annule et remplace la délibération n° 58-25 :

Lors de la séance du 23 octobre 2025, le conseil municipal a adopté une délibération accordant une participation financière à la mutuelle des agents municipaux.

Or, les montants inscrits étaient inférieurs à la participation accordée les années précédentes.

Il est donc proposé de revaloriser les nouveaux montants.

La Commune participera à la mutuelle des agents municipaux (entre 24 € et 37 € par mois selon l'âge).

Unanimité

Téléthon


Téléthon 2025

**Avec VOUS,
on fait bouger
LES LIGNES...
Faites un don**

Rando U.T.T. **Rando Marche** **Rando Course**

Apportez vos jeux

Buvette - Petite restauration sur place

Vendredi 5 décembre 2025
Salle La canopée - à Naisey Les Granges

**Dès 19h00 accueil et inscriptions,
départ groupé à 20h00.**

Repas des Aînés

Samedi 6 décembre à 12 h 00, la municipalité et le CCAS auront le plaisir d'accueillir les Nancréennes et les Nancréens de plus de 70 ans, au restaurant du Plateau, pour le traditionnel et convivial repas des aînés.

Donneurs de sang du Plateau de Bouclans

Bilan 2025 :

Total des dons de sang 2025, sur 4 collectes = 205 dons,

- prochaine collecte le 31 décembre de 8 h 30 à 13 h 30.

1 poche de sang = 3 vies sauvées

Dates à retenir pour 2026 :Collectes de sang :

- 25 février
- 29 avril
- 1^{er} juillet
- 26 août
- 28 octobre
- 23 décembre

Dimanche 7 juin : marche départementale à Echeyannes.

**LA LIGUE CONTRE
LE CANCER**

Comme chaque année, les bénévoles de la commune de Nancray ont collecté auprès des habitants du village, des dons pour la ligue contre le cancer. Cette collecte a été effectuée cet automne.

Pour cette année 2025, l'équipe des bénévoles a recueilli la somme de 6 515 euros. Cette somme a été remise à la ligue - comité du Doubs à Besançon.

Un grand merci de la part de la ligue aux donateurs pour leur générosité et également, un grand merci aux bénévoles pour leur dévouement.



COURS DE SOUTIEN

AVEC PAPICK POUR LES COLLEGIENS

ESSENTIELLEMENT EN MATHS ET PHYSIQUE

MAX 6 PERSONNES. RESERVATION CONSEILLÉE VIA LE SITE DE LA DYNAMIQUE

Le Samedi Matin
de 10h30 à 12h
salle Fontenay

renseignement : 06 31 40 21 60

Morin Patrick de Nancray
Carrière : Infirmier et Professeur à l'Ipsi Besançon

MARCHÉ DE NOËL

SALLE « Espace du Vaizot » à NANCRAY

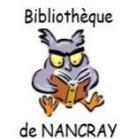
DIMANCHE 14 DECEMBRE de 10h à 18h

Visite du « Père Noël » à 16h

Entrée LIBRE

Restauration et buvette sur place

Inscription exposants : 07 82 29 26 06



MERCREDI 17 DÉCEMBRE

À 16H30

à la bibliothèque de Nancray

EN ATTENDANT NOËL...

Lecture de contes et histoires pour petits et grands à partir de 3 ans

Ouvert à tous, adhérents ou non



imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voirie publique



Organisé par :  